

Dotation fléchée du MESRI (LPR) pour les nouveaux maîtres de conférence

Concernant la dotation fléchée du ministère sur la SCSP de 165K€ pour l'accueil des nouveaux maître.sses de conférence, la CR réunie le 15/10/2021 a validé le principe d'inscrire cette dotation au budget 2022.

En s'appuyant sur le chiffre de 17 MCF recrutés en 2021, la dotation votée a été la suivante : 10000€ / MCF recruté, répartis entre l'UR (8000€) et l'établissement (2000€).

Aussi :

- la liste des MCF a été établie sur la seule base des MCU (sans les MCU-PH) ;
- la somme attribuée sera vraisemblablement variable selon les années ;
- au moment de la mise en œuvre, s'est également posée la question des MCF en mutation.

Après échanges, la CR du 15/03/2022 a donné un avis favorable à l'unanimité sur le dispositif suivant pour la répartition de cette dotation chaque année :

- inclusion des MCU-PH (dès lors qu'ils sont rattachés à une UR) ;
- inclusion des MCU et MCU-PH en mutation ;
- répartition : 80% UR / 20% établissement (quelle que soit la somme perçue)